



Journée de réflexion sur les modes de financement des services d'accueil de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles



FSMI avec la collaboration du CERE
cere
centre
d'expertise
et de ressources
pour l'enfance



Témoignages de terrain

Secteur des accueillantes conventionnées – Aurélie Gaziaux (chef de département pour l'accueil des enfants à l'ISBW¹)

Les thèmes abordés dans cet exposé sont la qualité de l'accueil et son accessibilité.

Si nous nous référons aux chiffres du rapport d'activité de l'ONE² de 2010, il y a, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 87 services d'accueillantes, 2.757 accueillantes, 10.597 places d'accueil et 19.823 enfants accueillis. Cela représente 38,6% des places d'accueil subventionnées en FWB.

Le subventionnement des services d'accueillantes provient de l'ONE et se répartit entre des subsides pour :

- Le temps de travail des travailleurs sociaux qui est subventionné en fonction du nombre de dossiers d'accueillantes qu'ils encadrent ;
- Le montant brut d'indemnités qui est versé aux accueillantes ainsi que les charges patronales et l'assurance loi (déduction faite des participations financières des parents) ;
- Les indemnités en secrétariat social ;
- Les indemnités administratives ;
- Les forfaits pour les frais de déplacement des travailleurs sociaux ;
- Les subsides pour le matériel de puériculture

La diversité des aspects financés est notable mais est, toutefois, loin de couvrir tous les frais des services. Ceux-ci doivent donc chercher des modes de financement complémentaires pour assurer leur travail. Ils doivent aussi veiller à les pérenniser.

Au niveau des frais complémentaires, nous pouvons citer :

- Les frais liés aux travailleurs sociaux tels que :

¹ Intercommunale sociale du Brabant Wallon

² Office de la naissance et de l'enfance

- Les assurances ;
- Le secrétariat social ;
- La médecine du travail ;
- Les frais de déplacements qui ne sont pas compris dans le forfait ;
- Les frais de travail complémentaire (par exemple en temps de direction).
- Les frais liés à la formation continue des travailleurs sociaux et des accueillantes ;
- Les frais administratifs et en secrétariat qui sont très importants et qui ont fortement augmenté ces dernières années avec les nouvelles réglementations ;
- Les frais de logistique (locaux, charges, ...) ;
- Les frais d'achat de matériel pour les accueillantes ;
- Les frais liés au recrutement de nouvelles accueillantes qui représente également un budget important.

Les financements complémentaires qui sont recherchés par les services peuvent être d'ordre privé ou public, tels que des conventions avec les communes, avec les CPAS, des subsides provinciaux, des aides à l'emploi... Bien entendu, ces aides varient. Elles varient en fonction des moyens disponibles, en fonction des choix ou des priorités des partenaires potentiels. Toutefois, ces aides sont indispensables car il est clair que si elles n'existent pas, les services ne peuvent tenir la route financièrement. La recherche de ces aides complémentaires entraîne une grosse charge de travail pour les services, du stress supplémentaire pour les équipes et, souvent, beaucoup d'incertitudes puisque tout est question de choix et de priorité. Dans toute une série de situations, il faut régulièrement recommencer le travail pour assurer ses financements. Cela représente un important travail.

Concernant la qualité de l'accueil, les travailleurs sociaux peuvent être décrits comme étant « en surchauffe ». En effet, depuis 2003, les travailleurs sociaux du secteur ont dû faire face à toute une série d'évènements :

- L'augmentation du nombre de places d'accueil par accueillante (de trois à quatre enfants présents en équivalent temps plein chez les accueillantes) ;
- L'augmentation et la complexification des réglementations : filet social des accueillantes, modalités d'inscription et de contractualisation liées à l'accueil des enfants, l'arrêté « infrastructures », révision des lois sur les ASBL, l'« intervention accueil »,... ;
- La formalisation du code qualité. Bien que les services n'aient pas attendu, pour faire de la qualité, que le code de qualité apparaisse, il a toutefois été question ici de revoir tous les projets d'accueil et d'élaborer un plan qualité ;
- La diminution du nombre d'accueillantes et leur rotation importante au sein des services (10%) qui engendre du travail supplémentaire pour les services au niveau du recrutement et du dépannage des familles ;
- La mise en place de nouveaux systèmes d'accueil (le co-accueil permettant à deux accueillantes de travailler ensemble) ;
- La complexification des situations sociales que vivent les familles

Tous ces changements ont été introduits sans augmentation du temps de travail subsidié pour les travailleurs sociaux, sans augmentation de subsides pour le secrétariat, sans augmentation du temps de travail subsidié qui tienne compte des spécificités de

l'accompagnement du co-accueil, sans temps de travail subsidié pour une direction ni sans valorisation du temps nécessaire pour le recrutement.

Les conséquences de ces évolutions sur le terrain sont multiples :

- Le temps disponible pour travailler avec les accueillantes, les co-accueillantes et les familles pour veiller à la mise en œuvre des projets de qualité se réduit de plus en plus ;
- Les services se trouvent coincés entre, d'une part, des contraintes, obligations et un important travail administratif et, d'autre part, une grande motivation pour travailler avec le terrain en matière d'accompagnement, de contrôle et d'évaluation, une volonté de travailler en équipe toute la réflexion liée aux projets, au recrutement ainsi que pour travailler avec les acteurs locaux sur toutes les notions de partenariat.

Le surcroît de travail lié à toutes les évolutions engrangées depuis 2003 sans augmentation de moyens pour y parvenir met vraiment en péril la qualité de l'accueil dans les services, à leur grand dam.

Concernant l'accessibilité de l'accueil, on peut se demander, dans la situation actuelle, si l'accueillante n'est pas une espèce en voie de disparition. En effet, presque tous les services d'accueillantes en Fédération Wallonie-Bruxelles connaissent des problèmes importants et récurrents en matière de recrutement. Le manque de sécurité financière et sociale des accueillantes ne correspond absolument pas aux exigences qui sont attendues de ces professionnelles de l'accueil de l'enfance. Moins d'accueillantes conventionnées, cela signifierait moins de places de qualité qui sont accessibles financièrement aux familles puisque chez les accueillantes conventionnées, les parents payent en fonction de leurs revenus.

En conclusion, pour un accueil de type familial de qualité, pour un accueil accessible financièrement à toutes les familles, le refinancement du secteur est indispensable

- Avec une augmentation du temps de travail subsidié des travailleurs sociaux ;
- Avec l'obtention d'un temps de travail subsidié de direction et/ou de secrétariat ;
- Avec l'octroi d'un revenu garanti aux accueillantes conventionnées tel que repris dans le contrat de gestion de l'ONE, tout en donnant aux services les moyens pour faire face aux nouveaux coûts que cela engendre.

Les défis sont donc importants pour le secteur, que ce soit au niveau de la qualité de l'accueil ou de son accessibilité et il est évident que la question du financement est au cœur de la problématique.

*Secteur extrascolaire – Pascale Dubois (Responsable du service
Pirouline/Pause-cartable)*

Dans cet exposé, l'évolution de l'accueil extrascolaire est présentée à partir de la réalité du service *Pirouline/Pause-Cartable* implanté à La Louvière et à Seneffe. L'enjeu principal est de montrer combien la fragilisation du secteur représente un risque pour les services qui s'investissent afin de remplir leur mission d'assurer un accueil de qualité et un service accessible à toutes les familles.

Au départ, *Pirouline* était un service d'accueillantes qui, en 1991, comptait dix accueillantes et une assistante sociale. Le subside ONE³ représentait le seul subside du service. En 2012, il y a maintenant cinquante accueillantes et trois assistantes sociales. Le service d'accueillantes bénéficie maintenant des subsides de l'ONE, de ceux de deux communes ainsi qu'un subside PTP⁴.

Pause-Cartable, service d'accueil extrascolaire attenant au service d'accueillantes, a vu le jour en 1994-1995 avec le FESC⁵. Au début, il y avait quinze animatrices/eurs, un temps plein et demi de coordination, un subside FESC. En 2012, nous dénombrons cinquante-quatre animatrices/eurs, trois temps plein et demi de coordination et une multitude de subsides tant pour de l'emploi que pour du fonctionnement, tout cela imbriqué l'un dans l'autre.

Pour soixante et un emplois dans l'ASBL, le service bénéficie de dix sources de financements :

- Trois postes subventionnés par l'ONE (attribué pour le secteur « accueillantes » du service) ;
- Dix huit postes subventionnés par le FESC uniquement;
- Cinq postes subventionnés à la fois par le FESC et par des APE⁶ ;
- Dix emplois jeunes ;
- Des APE fonds propres ;
- Des APE commune ;
- Des APE plan Marshall/ fonds propres ;
- Des APE + subside d'une école ;
- 1 PTP

Si nous mettons en avant les financements par niveaux de pouvoirs, nous nous rendons compte que 39,7% du service *Pirouline Pause Cartable* est financé au niveau fédéral (via le FESC et les Emplois jeunes), 26% au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles (via le subside destiné au service d'accueillantes, un PTP et de l'ATL⁷), 12% au niveau de la Région wallonne (via de l'emploi). Les communes, elles, interviennent pour 10%. Au niveau des fonds propres, le service a la chance d'encore pouvoir bénéficier de la quote-

³ Office de la Naissance et de l'Enfance

⁴ Programme de Transition Professionnelle : Le PTP est un dispositif d'aide financière aux employeurs pour engager des chômeurs complets indemnisés ou des personnes pouvant bénéficier du revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale financière.

⁵ Le Fonds des Equipement et des Services collectifs

⁶ Aides à la Promotion de l'Emploi

⁷ Accueil Temps Libre

part parents qui représente 12% du financement. Face à une réalité si morcelée, force est de se demander qui est encore le pouvoir de tutelle ?

L'impact de ce modèle de « multi-subsidiation » sur le fonctionnement de l'ASBL est observable à quatre niveaux :

- **Sur les critères d'engagement du personnel.** Toutes ces mesures entraînent une perte d'autonomie de l'ASBL sur les critères d'engagement et sur la politique du personnel. On est obligé d'engager une travailleuse/eur sur base de son profil administratif... Il faut qu'elle/il rentre dans les conditions APE, emploi jeune ou autre. On est obligé de remplacer une animatrice/eur sortant par un emploi jeune. Le premier critère de recrutement est d'être dans les conditions emploi jeune. Ces conditions sont loin d'être optimales pour le service puisque c'est du personnel qui a deux ans de chômage et qu'il faut donc former.
- **Sur la charge de travail et les condition de travail du personnel.** Au niveau de la coordination et de la direction, il n'y a pas de reconnaissance d'un poste de direction ou d'un poste de comptable subsidié. La surcharge administrative est importante puisque toutes ces sources de financement différentes exigent des rapports d'activités, des demandes de subsides et il n'y a jamais deux fois les mêmes formulaires à compléter. Il y a une grande vigilance à avoir également pour éviter la double subsidiation. Par ailleurs, nous sommes en présence de cadres de référence différents : le FESC et l'ATL (normes d'encadrement/critères d'accès). Au niveau des animatrices : il est nécessaire de former le nouveau personnel. La motivation des anciennes qui doivent soutenir et encadrer les plus jeunes est souvent mise à mal... Les plus anciennes ne se sentent pas au même niveau que les plus jeunes mais ont le même salaire. Ceci amène les coordinatrices à devoir fournir un important travail supplémentaire et à avoir une forte présence sur le terrain. Les contrats sont fragilisés car ils sont liés à la politique de l'emploi et non pas aux besoins du secteur. Au vu de ces réalités, il est très difficile de répondre au code de qualité. L'enjeu aussi, avec les emplois jeunes, réside dans le fait qu'à 30 ans, on n'a plus de subside. Donc ces personnes sont dans une grande précarité professionnelle et pour le service c'est un éternel recommencement. En cas de revalorisation sectorielle éventuelle ou de futurs accords du non marchand, comment nous garantir de bénéficier d'un financement qui soit suffisant et récurrent pour l'ensemble du personnel ? Les postes de travail qui sont financés par les communes sont perdus si le service ne sait pas payer la part qui était complétée par des subventions qui viennent d'ailleurs.
- **Impact lié aux décisions politiques.** Les élections peuvent remettre un subside en question. Par exemple en Région wallonne, les postes APE plan Marshall sont à durée déterminée. Une nouvelle majorité communale peut remettre en question un partenariat ou une convention. L'asbl peut subir des pressions sur la gestion du personnel.
- **Impact sur les bénéficiaires.** Le service compte 2.450 enfants inscrits. Le montage actuel permet d'offrir aux parents un service accessible financièrement.

Mais l'équilibre financier du service peut être remis en question par la perte d'un subside.

En conclusion, nous insistons sur le fait que les familles ont de réels besoins pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Il nous semble urgent de refinancer de manière cohérente un secteur qui est vraiment en grande difficulté. Nos priorités sont la qualité de l'accueil, l'accessibilité financière pour toutes les familles et le respect des travailleuses du secteur.

Secteur des haltes-accueil – Reine Marcelis (administratrice de la CHACOF⁸)

Nous commencerons notre exposé en posant quelques constats préalables : la moitié des enfants de moins de trois ans qui fréquentent un milieu d'accueil le sont au sein d'un milieu d'accueil collectif. Les taux de couverture sont plus faibles dans les quartiers, communes ou régions pauvres. Les enfants qui viennent dans les milieux d'accueils « haltes accueil » proviennent de familles plus défavorisées alors que l'ensemble des enfants qui fréquentent habituellement des milieux d'accueil vient de familles favorisées. La pénurie qui frappe le secteur a une plus grande incidence sur les familles précaires et malgré les mesures prises, la tendance est lourde à inverser. Aujourd'hui, le manque de places d'accueil conduit souvent les familles précaires à un système de débrouille. Pourtant, l'accueil de la petite enfance joue un rôle important en remplissant tant une fonction éducative qu'économique ou encore une fonction sociale.

Les répercussions de ces constats sont envisagées à partir de quatre réalités décrites ci-dessous (les haltes accueil travaillent avec des populations fragilisées. Toutefois, même si l'ensemble des haltes accueil ne travaille pas avec le même public, nous pensons que les considérations qui vont être énumérées ci-après sont valables pour l'ensemble du secteur) :

- Sur les familles/femmes :
 - Les politiques successives stigmatisent nos publics et encouragent la discrimination alors que les projets pédagogiques se veulent accessibles à tous. Elles nous obligent à cibler une certaine frange de la population, en négligeant le besoin d'autres services. C'est donc un cloisonnement de l'accueil qui se développe avec un renforcement du processus d'exclusion de certaines familles qui ne se trouvent jamais dans les catégories de places pour lesquels les subsides sont attribués. Les milieux d'accueils sont, en effet, dépendants des subsides.
 - Il y a un manque de continuité de l'accueil. Au-delà de la formation, on oblige parfois les mères à s'arrêter dans leur processus de réinsertion faute de places d'accueil. Cela les coupe dans leur processus de formation alors qu'il ne reste parfois que quelques mois avant l'école maternelle. En effet, il arrive souvent que les haltes accueil dépendantes d'un subside de formation ne peuvent pas garantir la continuité de l'accueil aux mamans qui

⁸ Coordination des haltes accueil en Communauté française

sont en formation. Les partenariats avec Actiris à Bruxelles permettent aux parents en formation de mettre leur enfant dans un milieu d'accueil pendant la durée de la formation. Une fois que la formation est terminée, il n'y a plus de place pour l'enfant. La place n'est réservée que pour une durée d'un an. Mais si la formation dure au-delà d'un an, les familles n'ont pas la possibilité d'aller jusqu'au bout de leurs cursus de formation....

- La fonction sociale est fragilisée : l'accueil au sein des haltes accueil se traduit au quotidien par un accompagnement des familles. Une façon d'envisager la fonction sociale et économique de ces structures est de les considérer comme un outil qui vient s'ajouter à la boîte à outils de chacun, c'est-à-dire dont chaque parent, chaque famille dispose pour faire face à sa réalité. Ainsi, la gestion des projets est mise à mal, en situation d'instabilité puisque l'« outil accueil d'enfants » n'est pas assuré. Cela engendre une coupure pour les familles. De plus, l'insécurité est insoutenable pour les personnes précaires et dont le parcours est parsemé de ruptures, que celles-ci soient d'ordre professionnel, familial ou lié à l'accueil des enfants.

- Sur les enfants :

- L'absence de complémentarité des politiques ne tient pas compte de la continuité de l'éducation de l'enfant et oblige à multiplier des solutions d'accueil. Mettre en place tout un système de bricolage est une grosse perte d'énergie pour les parents, pour les enfants et pour les milieux d'accueil. Différents éléments montrent que l'instabilité du financement a des répercussions sur les professionnelles et sur les familles. L'insécurité des travailleuses et l'instabilité de l'emploi peuvent, à certaines périodes, nuire à l'accueil et à l'évolution de l'enfant. Si le parent se trouve dans une situation d'insécurité constante, comment peut-il se consacrer pleinement à son rôle de parent ?
- L'encadrement est instable et les fonctions sociales de l'accueil sont fragilisées : si le cadre professionnel est instable, comment les professionnelles peuvent-elles se consacrer pleinement et positivement à leur rôle d'accueillantes ? Dès lors, comment les enfants peuvent-ils se construire et évoluer au milieu de conditions qui ne sont pas optimales ? L'insécurité financière des haltes accueil met en péril les trois fonctions de l'accueil de l'enfance.
- Les professionnelles, les parents et les enfants évoluent en symbiose. Ces éléments sont intrinsèquement liés dans le cadre de l'accueil de qualité. L'instabilité d'une composante peut engendrer l'instabilité de tout un système et de sa dynamique. Par des conditions financières très précaires, c'est donc la qualité de l'accueil qui est compromise. Cette insécurité financière ne permet pas non plus de développer tous les supports nécessaires pour répondre au mieux aux besoins et aux réalités des familles. En effet, les compétences demandées et développées par les puéricultrices dépassent largement leur formation initiale. Le besoin d'un encadrement spécifique (psychologue, assistant sociaux, responsable,...) est flagrant et pourtant n'est pas financé !

- Sur les travailleuses du service :
 - L'instabilité financière a une influence sur la dynamique de l'équipe dont la motivation est émoissée. L'avenir est annuellement remis en cause. Combien d'équipes n'ont pas reçu de préavis à titre conservatoire ?
 - La politique de l'emploi est également fluctuante et ajoute de l'inquiétude aux travailleuses. Par exemple, en l'espace de 10 ans, l'ASBL la Bobine a dû donner trois fois le préavis à titre conservatoire.
 - La stabilité des équipes, fragilisées par un turn-over important, a également un sérieux impact. Ces fonctionnements ont des répercussions sur la stabilité des équipes. Une pression énorme pèse sur les travailleuses car le taux de rotation des enfants et des familles est plus élevé que dans les milieux traditionnels. Cela donne une surcharge mentale importante qui se voit encore gonflée pour se modeler aux exigences des politiques. Le poids de l'histoire des familles s'ajoute au turn-over des enfants et des familles. Les accueillantes doivent faire face à des situations lourdes et émotionnellement chargées. Par conséquent, des conditions de travail stables et sécurisantes constitueraient un élément essentiel pour des relations de confiance et marquées par des échanges positifs, constructifs avec les parents et les familles. Dans certains cas, le fait d'accompagner les enfants dont les parents ont une spécificité (exemple : accueil d'enfants dont les mères mineures arrivent en situation d'asile en Belgique) exige de la part des puéricultrices d'énormes compétences.
 - Une des caractéristiques des haltes accueil est l'histoire de la structure. Un climat qui ne favorise pas la motivation et l'implication des travailleuses/travailleurs, qui pousse à des changements fréquents au sein des équipes et qui amène à une mise en péril de l'intégration, de l'esprit de la structure ainsi que de l'essence même du projet.
 - On a besoin de continuité dans les haltes accueil, on a besoin de maintenir cette histoire. On a besoin d'équipes stables. Or, ces éléments sont déterminants au sein des haltes accueil qui accueillent pour la plupart un public en marge des publics classiques.

- Sur la réalité du service :
 - Tout ce qui est évoqué ci-avant a aussi un impact sur le service. On est dans une situation de survie perpétuelle. Le subside annuel, ou tout au plus triennal, précarise la survie des services. Les démarches à entreprendre chaque année pour monter les dossiers et les justifier afin de survivre monopolisent un capital temps énorme, et ce au détriment des aspects pédagogiques (exemple : témoignage de la directrice d'une halte accueil qui indique que plus de 80% de son temps est consacré à la survie du projet).

Dans le cadre de financements en mouvance permanente, les politiques de financement sont perpétuellement redéfinies. Que ce soit le FSE⁹, le FESC¹⁰, la cohésion sociale, les APE¹¹, ou autre, l'incertitude sur le financement et sur les dates de paiement, quand ils sont acquis, oblige certaines structures (qui n'ont pas de liquidité ni une maison mère au-

⁹ Le Fonds Social Européen

¹⁰ Le Fonds des Equipements et des Services Collectifs

¹¹ Aides à la Promotion de l'Emploi

dessus d'elles) à fermer leurs portes. Quand elles résistent, elles pratiquent des retards de paiements qui ne leur permettent pas d'avoir une gestion saine.

Secteur de la Garde d'Enfants Malades – Alain Dubois (CERE¹²)

Le CERE connaît les services de garde d'enfants malades par deux biais :

- Via une recherche de 2008 pour l'accueil des enfants malades en Communauté française ;
- Via les formations agréées par l'ONE¹³ que le CERE organise. Notamment dans le cadre de celle intitulée : « voir et recevoir la maltraitance ». Dans le cadre de l'accueil des enfants malades, il s'agit essentiellement de professionnelles/professionnels qui se rendent au domicile des parents et qui sont donc confrontés à observer ce qui se passe dans le quotidien des enfants, entre autres des problématiques comme la propreté, la négligence, les repas, l'administration de médicaments, ...

La Garde d'enfants malades est un secteur de l'accueil qui est en concurrence avec une politique de congés. Il y a différents régimes de congés. Dans le secteur privé, les travailleurs peuvent utiliser les congés pour raisons impérieuses (dix jours par an). Il ne s'agit pas d'un congé spécifiquement dédié à l'accueil des enfants malades mais d'un congé qui peut être utilisé comme tel. Il peut être rémunéré ou non... en fonction des secteurs/des entreprises.

L'utilisation des congés pose deux difficultés concrètes aux familles :

- La pression du monde du travail dans une économie qui voudrait évoluer vers plus de flexibilité. En effet, ça peut être mal vu par l'employeur quand le travailleur appelle le matin pour dire qu'il/elle ne vient pas travailler.
- Les inégalités de genre entre les hommes et les femmes sont surtout marquées dans le secteur de l'accueil (dans les familles biparentales, il s'agit de déterminer lequel des deux parents va rester à la maison...)

Dans l'étude menée par le CERE, il existe trois grands types de pouvoirs organisateurs de services d'accueil d'enfants malades :

- Les services d'enfants malades qui agissent dans une logique d'action sociale. C'est-à-dire dans une logique de service aux familles (pas nécessairement de parents au travail) et dans une perspective de bien-être des enfants. Ce sont aussi des services habilités à prendre en charge des situations plus lourdes. Ces services sont organisés par les *Centres de Services à Domicile* et les *Aides et Soins à Domiciles (ASD)*, proches des Mutualités socialistes et chrétiennes. Ce sont souvent des services qui sont intégrés à d'autres et qui sont mal connus par la Fédération Wallonie-Bruxelles car pour la plupart de leurs autres missions, ils peuvent relever de la Région wallonne et de la Commission Communautaire Française à Bruxelles.
- Les services qui agissent dans une logique pure d'action économique pour assurer la disponibilité et la présence des travailleurs sur le lieu de travail. Dans ce cas, des

¹² Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance

¹³ Office de la Naissance et de l'Enfance

entreprises se font clientes de services et travaillent avec des baby-sitters ou du personnel indépendant qui effectue des prestations ponctuellement. Les entreprises payent donc des primes d'assurance pour assurer cette disponibilité des travailleurs.

- Les services qualifiés de « logique d'action mixte ». Ce sont tous les services qui sont bien dans le cadre de l'accueil de l'enfance et bien connus de l'ONE. Il y a des services spécifiquement dédiés à l'accueil des enfants malades ou des services intégrés, c'est-à-dire pour lesquels l'accueil des enfants malades est une des missions remplies par le service. C'est aussi dans cette catégorie que nous trouvons les services d'enfants malades subventionnés par le FESC¹⁴ (+/- cinquante services en Fédération Wallonie-Bruxelles).

En matière de financement, il n'y a pas autant de dispersion pour ce qui est dédié à l'accueil d'enfants malades. Mais il y a des logiques de financement très différentes :

- Logique solidaire : les subsides du FESC relèvent encore aujourd'hui de la sécurité sociale et donc de la solidarité collective. La question sous-jacente étant de se demander si c'est à l'ensemble des travailleurs de financer un service dont bénéficie finalement une petite tranche de ces travailleurs ?
- Logique solidaire : les services sont financés dans le cadre de l'assurance complémentaire des Mutualités, c'est-à-dire non pas des cotisations de sécurité sociale mais des contributions demandées par les mutuelles.
- Les primes d'assurances versées par les entreprises. C'est sûrement un secteur de l'accueil de l'enfance où la logique marchande est la plus développée.
- Les contributions privées : les parents payent une part importante car c'est un service coûteux que d'assurer un temps plein au domicile d'un enfant pendant x journées de maladie.

Le service d'accueil d'enfants malades est coûteux. Donc la question de leur agrément, de leur subvention et des modèles de développement et de partenariat pour ces services de garde d'enfants malades est vraiment ouverte...

¹⁴ Le Fonds des Equipement et des Services Collectifs